



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à R O M E

GENERALSEKRETARIAT EVD	
29. MAI 1991	
GS	<input checked="" type="checkbox"/>
BAWI	<input checked="" type="checkbox"/>
BIGA	<input type="checkbox"/>
BLW	<input type="checkbox"/>
BVET	<input type="checkbox"/>
BFK	<input type="checkbox"/>
BWL	<input type="checkbox"/>
BWO	<input type="checkbox"/>
EGV	<input type="checkbox"/>
KK	<input type="checkbox"/>
KF	<input type="checkbox"/>
PU	<input type="checkbox"/>
Reg. Nr.	2310.1

D F A E

Secrétariat général

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

015.0 - PO/DM

Datum
Date

21.05.1991

Gegenstand / Objet

Emploi de la langue italienne
dans l'administration fédérale

A diverses reprises, j'ai attiré l'attention des départements intéressés sur l'importance politique de la communauté de langue et de culture dans nos relations politiques avec l'Italie.

Le Président Andreotti l'a relevé dans ses divers discours en Suisse et cet élément - fort important aussi pour le Tessin - ressort très nettement des travaux de la Consulta.

Il est donc décevant pour l'ambassade de Suisse en Italie de recevoir l'instruction de rédiger à l'avenir ses rapports en français ou en allemand. Le "briefing" de la Farnesina sur l'EEE auquel lesdites instructions se réfèrent a eu lieu en italien et j'estime que ma collaboratrice, Madame Caroni a le droit de rédiger une note dans sa langue maternelle. Les déclarations internationales de la Suisse sur le respect des minorités et le fédéralisme deviennent vides de sens si l'on décourage de facto, pour des raisons de commodité, l'usage de

l'italien dans l'administration fédérale. C'est, en effet, l'argument de l'efficacité qui a motivé le renvoi du texte de ma collaboratrice à Rome avec une instruction manuscrite. Le cas d'espèce importe peu et il n'est certes pas mon intention de dramatiser l'accès d'impatience d'un fonctionnaire surchargé. Ce que je trouve, en revanche, grave, c'est le manque de respect pour une minorité linguistique alors que la Suisse devrait au contraire donner dans cette période difficile de son histoire l'exemple d'un véritable esprit fédéraliste.

J'adresse copie de cette lettre aux consulats de Suisse en Italie en les priant de ne pas donner suite à des requêtes de ce genre, hélas plus fréquentes que l'on ne se l'imagine à Berne.

L'Ambassadeur de Suisse

Francesca Pometta

Copies à:

- DFAE:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétaire d'Etat Jacobi
 - DASE
 - Division politique I
 - DDIP
 - DOI
- DFEP:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général *P. Blankart*
 - OFAEE, Secrétaire d'Etat Blankart
- DFI:** - Secrétariat du Président de la Confédération
 - Secrétariat général
- ChF:** - M. Achille Casanova, Vice-chancelier, à la Consulta Chef de la délégation
- DFJP:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
- DMF:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
- DFF:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
- DFTCE:** - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
- Consulats généraux et consulats de Suisse en Italie